



## Retraite anticipée pour carrière longue

Par **rerou**, le **13/06/2023** à **11:46**

Bonjour,

Voici ma situation actuelle:

Je suis né le 27/08/1963.

Actuellement, je suis inscrit à pôle emploi depuis le 1er décembre 2022.

Au 31/12/22, je dispose de 165 trimestres retenus.

En regardant le décret paru pour les personnes de ma génération, je vois qu'il serait possible de partir à l'âge de 60 ans si nous possédons 168 trimestres. Dans mon cas, les 168 trimestres seront acquis fin septembre 2023.

Est ce que je peux quand même prétendre à ma retraite pour carrière longue et partir le 01/10/2023.

Merci d'avance de prendre en compte mon message.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/06/2023** à **11:55**

**BONJOUR**

Il faudrait préciser à quel âge vous avez débuté, sachant que...

Ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à la retraite à partir de 60 ans sous conditions.

Ceux qui ont débuté leur vie professionnelle avant 20 ans pourront partir à la retraite 2 ans avant l'âge légal soit, 62 ans sous conditions.

Ceux qui ont débuté leur vie professionnelle avant 21 ans pourront partir à la retraite à partir de 63 ans sous conditions.

D'autre part, le site info-retraite officiel a été mis à jour et vous pourrez avoir la réponse avec vos identifiants.

Par rerou, le **13/06/2023** à **12:55**

Merci pour votre réponse rapide.

Effectivement, j'ai oublié de préciser que j'ai travaillé depuis l'âge de 18ans sans interruption je jusqu'au 30/11/2022.

Cordialement